



**Dan CODELLO**  
**Conseiller communal**

**Collège des Bourgmestre et Echevins**  
**B.P. 145**  
**L-4002 Esch-sur-Alzette**

Esch, le 30 janvier 2019

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame l'échevin, Messieurs les échevins,

En date du 12 janvier courant, le Collège des Bourgmestre et Echevins informe dans un avis public d'une « modification ponctuelle » au sujet du projet « PAP PORTAL EENT ».

En analysant les documents y afférents, il y a lieu de constater que le Lot A1 prévoit 19 niveaux avec une SCB de 8.100m<sup>2</sup>.

Or, la version votée dudit PAP en date du 9 février 2018, votée à l'unanimité des membres présents du conseil communal, définit le Lot A1 d'un immeuble de 1 à 7 niveaux avec une SCB de 8100 m<sup>2</sup>.

Cette version, avisée favorablement par la commission du développement urbain et du bâtiment en date du 30 janvier 2018 et donc votée par le conseil a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur le 27 avril 2018.

Au lieu d'une « modification ponctuelle » (sic), il s'agit donc d'imposer le premier projet présenté par le promoteur qui avait, à l'époque rencontré un grand nombre de doléances justifiées par des habitants du quartier.

Je me permets de rappeler que l'ancienne majorité avait alors retiré le projet en question et demandé qu'une version retravaillée soit présentée.

Dans ce contexte et conformément à la loi communale ainsi qu'au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je me permets de vous poser les questions suivantes :

- Quels sont les arguments qui ont amené le Collège des Bourgmestre et échevins à soumettre cette « modification ponctuelle » à la population ?
- Comment expliquez-vous ce changement d'attitude entre le vote du conseil communal du 9 février 2018 et la nouvelle présentation de la version avec la tour surdimensionnée ?



- Lors de la séance du conseil communal du 9 février 2018, l'échevin en charge de l'urbanisme parlait d'une « bedeitend Verbesserung » et de la garantie de la mixité sociale avec beaucoup de contacts sociaux en présentant le projet soumis au vote.

Comment le même échevin explique-t-il le fait de présenter le projet incluant la tour à nouveau ?

- Quel est le degré d'importance que le Collège des Bourgmestre et échevins présente envers un vote du conseil communal et surtout envers les doléances émises par la population affectée ?
- Dans un souci de participation citoyenne, si chère au Collège des Bourgmestre et échevins, ne serait-il pas opportun de rencontrer les habitants du quartier concerné afin d'exposer vos arguments ayant amené à cette « modification ponctuelle » ?

Dans l'espoir d'une réponse rapide, je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame l'échevin, Messieurs les échevins, l'expression de mes sentiments cordiaux.

**Daniel CODELLO**  
**Conseiller communal**